

LOGICIEL PÉRISCOLAIRE

DE LA COMMUNE DE CLAPIERS

Chers parents,

Afin de faciliter vos démarches d'inscription aux accueils de loisirs municipaux, la Commune de Clapiers a mis en place un « **Portail Famille** ». **À compter du 20 décembre**, vous pourrez y créer votre compte. Sur ce portail, dès la prochaine rentrée, vous pourrez réserver et payer en ligne la place de vos enfants : aux accueils du matin et du soir (ALP), à la pause méridienne, au restaurant scolaire et aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). **Ce dépliant va vous accompagner, étape par étape, dans cette nouvelle procédure de réservation et de paiement des activités périscolaires.**

Plus besoin
de se déplacer
en mairie.
Payez de chez
vous en toute
sécurité

Comment s'inscrire ?

1 ■ **JE ME CONNECTE** sur <https://portail-clapiers.ciril.net>

2 ■ **JE M'INSCRIS** pour créer mon espace personnel

3 ■ **JE CRÉE MON COMPTE** :

- **Étape 1** - Mes informations personnelles : je renseigne mon nom, prénom, adresse de courriel, puis je choisis mon nom d'utilisateur (en lettres uniquement) et mon mot de passe.

- **Étape 2** - Mes informations Enfance : Je renseigne mon numéro de dossier figurant sur le courrier que je vais recevoir par voie postale (entre le 18 et 24 décembre)

- **Étape 3** - Récapitulatif. Je vérifie les informations et valide mon inscription.

4 ■ **J'ACTIVE MON COMPTE** en cliquant sur le lien présent dans le courriel que nous vous avons envoyé.

5 ■ **J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS D'UTILISATION** pour valider mon inscription.

6 ■ **JE ME CONNECTE** sur mon compte *Famille* à l'aide de mon nom d'utilisateur et de mon mot de passe.

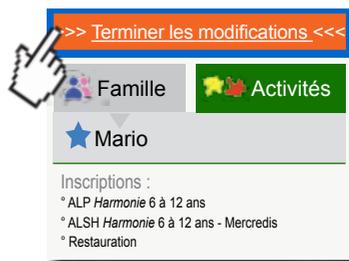
Je réserve une activité/prestation

Comment ?

- 1 Je clique dans la rubrique **Planning** sur « payer mes journées ».
- 2 Je clique sur « **Modifier** » en haut à droite du tableau. Je sélectionne les jours où je souhaite inscrire mon enfant.



- 3 Je clique sur « **Valider** ». Le montant à payer apparaît dans la fenêtre de droite.
- 4 Je confirme la réservation en cliquant sur « **Terminer les modifications** ».



IMPORTANT : les inscriptions aux activités doivent être RÉSERVÉES AU PLUS TARD LA VEILLE AVANT MIDI (week-end exclu). Mon enfant sera effectivement inscrit une fois le paiement effectué.

Votre enfant n'a pas fréquenté les ALSH (mercredis ou vacances) en 2017 et vous désirez l'inscrire en 2018 ?

Contactez le service *Enfance/Jeunesse* pour prendre rendez-vous afin de réactualiser votre dossier et ainsi procéder à l'inscription de votre enfant pour les vacances scolaires et les mercredis (voir téléphone et courriel au dos du dépliant).

Je paie les activités

Comment ?

Je procède au paiement par Internet. Seul le paiement valide l'inscription.

Le paiement s'effectue impérativement lors de la réservation, par l'intermédiaire d'une plateforme sécurisée qui ne mémorise pas les données bancaires. Je dispose d'un délai limité (15 min) pour procéder au paiement de mes activités.



J'annule une activité

Comment ?

J'annule au plus tard la veille avant MIDI. Les prestations me seront remboursées sous forme d'un avoir automatiquement utilisé lors du paiement de ma prochaine réservation.

- 1 Je clique dans la **rubrique Planning** sur « **Payer mes journées** ».
- 2 Je clique sur « **Modifier** » et je décoche les activités et les jours que je souhaite annuler.
- 3 Je clique sur « **Valider** » et je confirme mon annulation en sélectionnant « **Terminer les modifications** ».



Au-delà de ce délai, aucun remboursement concernant les activités ALP (matin, garderie de la pause méridienne, restauration et soir) ne pourra être effectué.

Les réservations ALSH (mercredis et vacances scolaires) pourront être remboursées uniquement sur présentation d'un justificatif sous 48h, comme indiqué dans le règlement intérieur des ALSH (*Mélo die, Harmonie et Ados*) consultable sur le www.ville-clapiers.fr (Rubrique : *Votre quotidien/Enfance/Service Enfance*).



PLANNING

• [Payer mes journées](#)



Le Portail Famille EN QUESTIONS...

■ **Puis-je accéder au Portail Famille à tout moment ?**

Le service est utilisable du lundi au vendredi, 20h/24h (fermeture entre 2h et 6h du matin en raison de la maintenance quotidienne).

■ **Mon conjoint et moi sommes séparés. Nous souhaitons payer les activités en fonction de nos semaines de garde. Est-ce possible ?**

Oui, les parents qui le souhaitent peuvent demander un deuxième identifiant pour accéder au compte. Ils doivent pour cela contacter le service *Enfance/Jeunesse*.

■ **Je n'ai pas Internet à la maison, puis-je quand même réserver en ligne ?**

Oui, en me rendant à l'accueil de la mairie où je pourrais utiliser l'ordinateur mis à disposition du public. Je pourrais alors créer mon compte, procéder à mes réservations et payer en ligne ou bien payer directement au service *Comptabilité* dans le quart d'heure qui suit la réservation.

■ **Je ne peux pas utiliser le Portail Famille ou je n'ai pas de moyens d'effectuer un paiement en ligne, comment procéder ?**

L'inscription reste possible directement au service *Enfance/Jeunesse*. Dans ce cas, comme avec le Portail Famille, le paiement devra être effectué lors de l'inscription auprès du service *Comptabilité*. Contactez le service pour prendre un rendez-vous.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Informations & contacts



- ALP/ALSH *Mélodie* : 06 24 82 28 41
- ALP *Harmonie* : 06 86 68 95 66
- ALSH *Harmonie* : 06 88 82 24 66
- ALSH *Ados* : 06 86 68 95 66

Contactez-nous
pour prendre
rendez-vous



Le **Portail Famille** vous permet aussi de consulter les menus et de suivre les actualités du service *Enfance/Jeunesse*.

Service *Enfance/Jeunesse*

Espace Bonnier - Mairie de Clapiers

5, Grand'rue Marie Lacroix - 34830 Clapiers